



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire
et de la médecine traditionnelle*

N°

/ MSP

*Le ministre
Président du Conseil d'Orientation pour
le Suivi des Conséquences des Essais
Nucléaires (COSCEN)*

Papeete, le 26 décembre 2007

Affaire suivie par :
Bruno BARRILLOT

**Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Orientation
pour le Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires (COSCEN)
du jeudi 20 décembre 2007 à 16 h.**

Etaient présents :

Dr Charles Tetaria, ministre de la santé, président du COSCEN
M. Raymond Chin-Foo, ministère de la santé, directeur de cabinet adjoint
M. Jacques Vialle, ministère de l'équipement, conseiller technique
M. Willy Tetuanui, Directeur de l'environnement
Mme Tania Lichon, ministère de l'emploi, représentante du ministre
M. Yannick Lowgreen, président de Tamarii Moruroa
M. Roland Oldham, président de Moruroa e tatou
M. Jacky Bryant, Représentant à l'APF
M. Marius Chan, membre du bureau de Moruroa e tatou
M. Jean-Marie Chung, membre du CESC
M. Joël Carillo, chargé de mission, remplaçant de Mme Tilda Fuller
M. Bruno Barrillot, chargé de mission COSCEN

La réunion s'est déroulée dans la salle de conférence du ministère de la santé de 16 heures à 18 heures 30. Le Dr Charles Tetaria, président, a ouvert la séance qui a débattu des points suivants :

1 - La Délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires
(voir texte de l'arrêté de création dans les documents remis aux participants)

M. Yannick Lowgreen a d'abord regretté que l'arrêté ait déjà été pris en conseil des ministres le 19 décembre avant discussion en Coscen. Il a ensuite posé la question du budget de cette délégation et celle de la personne pressentie comme délégué.

Le Dr Tetaria a regretté que les reports de cette première réunion du COSCEN n'aient pas permis une discussion préalable. Néanmoins, le projet d'arrêté avait été distribué aux membres le 4 décembre et que ce délai aurait été suffisant pour faire des observations.

M. Jacky Bryant a précisé, concernant le budget de la Délégation, que même si le budget pour 2008 n'est pas encore adopté par l'APF, des postes budgétaires non pourvus en 2007 ont seulement été « gelés » et qu'en cas de besoin, ils sont encore disponibles.

Quant à la désignation du Délégué, le Dr Tetaria et M. Bryant ont précisé qu'il était nécessaire de proposer une personne ayant une connaissance reconnue de la globalité du programme des essais nucléaires et de leurs conséquences dans tous les domaines.

2 - La mission de suivi sanitaire

(voir textes : Propositions de Moruroa e tatou « Convention n° 161-07 » et « Comptendu d'entretien de Bruno Barrillot avec le Dr Chambon, directeur de la Mission médicale de suivi » dans les documents remis aux participants)

M. Barrillot a résumé les points forts de cette mission. Le suivi médical est une ancienne et constante revendication des anciens travailleurs de Moruroa, depuis 1996. C'est aussi une recommandation de la Commission d'enquête de l'APF, du CESC et du COSCEN. Plusieurs dispositions ou carences de la convention posent problème : la mise en place d'une « commission mixte paritaire » qui déterminerait le lien des pathologies décelées avec les essais nucléaires, le suivi des anciens travailleurs habitants actuellement dans les archipels, la question des veuves des anciens travailleurs décédés.

M. Oldham souligne l'appréhension des membres de Moruroa e tatou qui regrettent que la mission médicale soit constituée avec des médecins militaires dépendant d'une institution qui a toujours dit que « les essais étaient propres ». Néanmoins, Moruroa e tatou a pris rendez-vous avec la mission médicale pour le 7 janvier 2008 pour avoir des garanties sur la méthodologie de la mission. L'association se dit prête à organiser les visites de ses adhérents au centre de suivi médical.

M. Jacky Bryant réclame de toute urgence la mise en place du suivi médical des anciens travailleurs habitants dans les îles. Ce suivi doit être une priorité dans les recommandations du COSCEN.

Le Dr Tetaria estime qu'il n'est pas possible qu'on délègue les pouvoirs de la mission médicale au Pays : les médecins du Centre de suivi sont là pour cela. Mais, c'est aux médecins du Centre de suivi sanitaire de se déplacer pour rejoindre les anciens travailleurs dans les îles. Les services de santé du Pays pourront prendre à leur charge ces déplacements et l'organisation des visites dans les îles.

De plus, le Dr Tetaria souhaite que l'on se préoccupe concrètement de la publicité du Centre Médical (pancartes visibles, informations dans la presse et les médias...)

M. Jean-Marie Cheung est persuadé qu'il faut des spécialistes pour déterminer si les maladies des anciens travailleurs sont ou non radioinduites. C'est ce que confirme le Dr Tetaria remarquant que le Pays ne dispose pas de tels spécialistes. Bruno Barrillot intervient pour faire remarquer qu'il faut distinguer les deux aspects du problème : le suivi médical qui est affaire de médecins et la détermination du lien éventuel avec les essais nucléaires qui se traite selon la procédure des maladies professionnelles (tableau 6) à la CPS puis au Tribunal du Travail. La Convention a voulu lier ces deux domaines différents – suivi sanitaire et justice - et c'est cela qui est contestable.

M. Lowgreen a fait état du cas d'un vétéran des essais nucléaires de métropole dont le cancer de la thyroïde aurait été reconnu comme maladie professionnelle par la Sécurité Sociale, bien que le cancer de la thyroïde ne soit pas sur le tableau 6 des maladies provoquées par les rayonnements ionisants. Le COSCEN souhaite avoir de plus amples informations sur ce dossier qui pourrait apporter des arguments nouveaux devant la commission des maladies

professionnelles de la CPS. Le COSCEN demande à M. Lowgreen de lui communiquer au plus tôt les éléments de ce très important dossier.

3 - Suivi des réhabilitations

(voir textes : Note « Les sites oubliés », Note « Gestion des déchets métalliques », Note « Gestion des déchets radioactifs à Moruroa, Fangataufa et Hao », Compte-rendu de la rencontre entre M. Beaufays et Bruno Barrillot , partiellement)

Le Dr Charles Tetaria regrette l'absence du ministre de l'environnement dans cette partie du débat qui concerne au plus haut point la gestion de l'environnement du Pays.

Bruno Barrillot regrette également que le COSCEN n'ait pu être présent à Reao lors de la clôture des travaux sur cet atoll. **Il rappelle aux membres du COSCEN qu'ils sont conviés à une réunion d'information sur les travaux de réhabilitation dans les îles prévue le vendredi 11 janvier 2008 à 9 h dans la Salle des Archipels de la résidence du Haut-Commissaire.**

A la question posée de la gestion des ferrailles provenant des démantèlements des anciennes installations de la DIRCEN à Pukarua et à Reao, M. Willy Tetuanui a signalé qu'un arrêté d'immersion avait été pris par le ministère de l'environnement et que ces immersions s'étaient déroulées en trois fois début décembre 2007.

M. Jacques Vialle a précisé qu'une recherche avait été faite pour la mise en place d'une filière de traitement de ces ferrailles à Papeete, mais qu'aucune suite concrète n'y avait été donnée et qu'à sa connaissance, ces déchets métalliques devaient être stockés à Moruroa en attente de solution. La légalité de ces immersions n'est pas en cause puisqu'elle s'appuie sur une réglementation aujourd'hui en vigueur.

M. Jacky Bryant s'est vivement élevé contre ces immersions, soulignant l'incompétence du Pays à gérer le développement durable. On ne peut se réfugier derrière un texte qui a été contesté devant le tribunal administratif pour considérer la mer comme une poubelle. Un élu peut difficilement inciter ses concitoyens au respect de l'environnement si par ailleurs, les institutions du pays agissent en dépit du respect de l'environnement. Le développement durable nous incite à penser autrement. M. Bryant propose qu'en partenariat avec l'Etat, on puisse faire un chiffrage du volume des déchets produits lors des réhabilitations dans les îles, de la destination actuelle et future des granulats de béton et des ferrailles récoltées. Il propose l'interdiction à venir des immersions de ferrailles. Cette proposition recueille l'assentiment des membres du COSCEN.

M. Oldham aborde plus largement la question de la participation du COSCEN au suivi des réhabilitations dans les îles. Il estime qu'il ne suffit pas seulement d'être informé sur les travaux mais que le COSCEN soit associé à ce suivi dans les îles en relations avec les maires et les populations des îles concernées.

M. Barrillot présente brièvement le document sur « Les sites oubliés » qui recense la trentaine d'îles et atolls qui abritaient autrefois des installations de la DIRCEN.

M. Barrillot présente également le texte sur la « gestion des déchets radioactifs à Moruroa, Fangataufa et Hao ». Il s'agit non des résidus d'explosions souterraines mais des déchets radioactifs produits lors des manipulations de matières radioactives et enfouis dans 25 puits creusés sur la couronne corallienne de Moruroa. Cette gestion est en complète contravention avec la réglementation de la République française. Il propose que ces déchets soient récupérés et réinstallés sur le modèle de l'installation réalisée par les militaires américains sur l'atoll d'Enewetak.

M. Bryant propose qu'on réfléchisse plus avant sur ce point. Avec les risques prévisibles de la montée des eaux due aux conséquences de l'effet de serre, il serait utile qu'une étude appropriée soit réalisée pour envisager une solution plus adéquate de stockage de ces déchets radioactifs.

M. Lowgreen estime que les autorités militaires gèrent convenablement Moruroa et que lors d'une visite sur cet atoll effectuée par des membres de son association en juillet dernier, il n'a pas remarqué la présence de zones contaminées. Il ajoute que les armées sont prêtes à proposer à des étudiants de venir sur place « pour faire avancer la science ». Ces remarques provoquent une vive réaction de M. Bryant qui rappelle que pendant trente ans d'essais, le principe de précaution n'a jamais été appliqué par les armées et que nous serions bien naïfs aujourd'hui de croire que ces armées laisseraient faire des études qui démontreraient la non application de ce principe.

M. Lowgreen fait état d'une annonce du ministère de la défense sur la communication, fin 2007, aux responsables du Pays des rapports sur l'état de la radioactivité à Moruroa pour les années 2004 à 2006. Il pense que le LESE est chargé de faire les analyses, mais cette information serait à confirmer. Le Dr Tetaria propose qu'un autre laboratoire indépendant puisse effectuer des prélèvements et faire ses propres analyses.

4 - Points divers

M. Lowgreen rappelle une réflexion antérieure du COSCEN sur la répartition des compétences entre l'Etat et le Pays en matière de radioprotection, en référence, notamment à la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Ce point aborde notamment la question de la gestion en Polynésie française des sources radioactives médicales ou industrielles et des conséquences de l'introduction d'un secteur de médecine nucléaire dans le futur hôpital. Le Dr Tetaria répond qu'une commission spécialisée, venue de métropole, étudie actuellement la question. Par ailleurs, il est répondu que ce point, bien qu'important, n'est pas véritablement dans les attributions du COSCEN qui traite des conséquences des essais nucléaires.

Le Dr Tetaria rappelle en fin de réunion que la question de la « mémoire » de la période des essais nucléaires fait partie des attributions du COSCEN et que ce point doit pouvoir être repris à l'avenir. Un courrier du Ministre la Culture (voir copie dans les documents remis) donne quelques indications sur son accord en ce domaine et sur la marche à suivre pour aborder concrètement (et financièrement) cet aspect de l'action du COSCEN.

5 - Recommandations du COSCEN

Recommandations n° 1 :

Le COSCEN déplore que les anciens travailleurs de Moruroa habitant actuellement dans les îles ne puissent bénéficier du suivi médical que s'ils se rendent eux-mêmes à Papeete.

- 1.1 - **Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française** qu'un aménagement de la Convention 161-07 relative au suivi sanitaire des anciens travailleurs civils et militaires du CEP soit proposé par le Pays afin de prévoir le déplacement des médecins du centre de suivi sanitaire dans les îles.

1.2 - Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française que, dans un premier temps, les frais relatifs à de tels déplacements dans les îles soient pris en charge par le Pays.

Recommandations n° 2 :

Le COSCEN déplore qu'une autorisation d'immersion ait été donnée pour les ferrailles issues des opérations de réhabilitation des atolls de Pukarua et Reao.

2.1 - Le COSCEN recommande au ministre de l'environnement qu'aucune immersion de ferrailles ne soit plus autorisée par son ministère dans le processus de réhabilitation des îles.

2.2 - Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française la réalisation d'une étude chiffrée, en coopération avec les services du Pays, de l'Etat et des Armées, sur la gestion des ferrailles et autres produits provenant des réhabilitations dans les îles.

2.3 - Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française qu'une loi de Pays s'appuyant sur les réglementations nationales et internationales interdise les immersions.

Recommandations n° 3 :

Le COSCEN constate qu'il n'est pas suffisamment informé sur le programme de réhabilitations dans les îles actuellement engagé par l'Etat et les Armées.

3.1 - Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française de solliciter les autorités de l'Etat et des Armées un rapport sur le programme des réhabilitations en cours et à venir dans les îles.

3.2 – Le COSCEN recommande au ministre de l'environnement qu'une demande soit effectuée auprès des services de l'Etat et des Armées pour obtenir communication des expertises radiologiques sur les gravats et ferrailles issus des travaux de réhabilitation sur les atolls de Pukarua et Reao.

3.3 - Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française que des experts désignés par le Pays soient plus étroitement associés aux travaux de réhabilitation dans les îles et au suivi de ces travaux.

Recommandations n° 4 :

Le COSCEN constate que près de 30 îles ou atolls ont été concernés par des implantations de la DIRCEN du temps des essais nucléaires.

4.1 - **Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française** de transmettre aux autorités de l'Etat et des Armées un état de ces « sites oubliés » dans les opérations de réhabilitations.

4.2 - **Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française** qu'une demande officielle soit faite aux autorités de l'Etat et des Armées pour qu'un programme de réhabilitations de ces « sites oubliés » soit établi.

Recommandations n° 5

Le COSCEN constate que les rapports d'information sur l'état de la radioactivité sur Moruroa et Fangataufa n'ont pas été transmis au Pays depuis 2004.

5.1 - **Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française** de faire une demande officielle de transmission de ces rapports auprès des autorités de l'Etat et des Armées.

5.2 - **Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française** de faire établir une proposition d'étude radiologique indépendante sur Moruroa et Fangataufa.

5.3 - **Le COSCEN recommande au Président de la Polynésie française** de faire réaliser par les services compétents du Pays une étude sur toutes les implications d'une éventuelle restitution au Pays des atolls de Moruroa et Fangataufa soit réalisée.

5.4 - **Le COSCEN recommande au Président du COSCEN** qu'une audition du directeur du LESE soit organisée dans le cadre d'une prochaine réunion du COSCEN.

Rédaction : Bruno Barrillot